

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 3 FEVRIER 2021

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 22
- de votants 27

L'an deux mil vingt et un

Le deux février

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET

**CONVENTION D'ENTRETIEN DU
DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL
EN AGGLOMERATION RELATIVE A LA
SIGNALISATION HORIZONTALE**

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET G.
COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAUX S.
SPOTO H. DUMOULIN L. BLONDEAU L. PHILIPPE A.
DEVEMY B. LE Maignent H. LEDOUX JC. REZIGA
F. COQUELET S. GLINEUR G. MONTAY A. AIT BAHA
JM. DELANNOY C. MERCIER B. MERESSE S.
PIROTTE

Le Maire certifie que le compte-rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la mairie le
03/02/2021

Et que la convocation du Conseil avait
été faite le 26/01/2021

Etaient excusés : V. PORQUET C. GRAND I.
PLOUVIER C. RIFF A. MALABOEUF

Procurations respectives à : C. COLLET H. LEDOUX P.
BAUDRIN P. BAUDRIN D. RAMEZ

Un scrutin a eu lieu, Laura PHILIPPE a été nommée pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention du conseil
départemental du Nord concernant l'entretien du domaine public départemental en agglomération
relative à la signalisation horizontale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Maing, le 3 février 2021

La DGS

I. SERAFINI

